

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Conseil d'administration - URN**28 mars 2025****Délibération n°CA-2025-44**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 10 membres représentés.

Motion 1

L'Université de Rouen Normandie prendra soin de communiquer ses positions publiques contre le harcèlement et les discriminations, dans la mesure où cela respecte les règles de confidentialité en vigueur. En cas de situation spécifique remontée à la Présidence, une communication sera réalisée sous réserve que celle-ci n'empiète pas sur le secret des procédures et ne porte pas atteinte à la vie privée des personnes concernées.

L'Université de Rouen Normandie prend les mesures nécessaires pour mettre un terme à toute forme de harcèlement et de discriminations.

L'Université s'engage à mettre en place des mesures de prévention et de prise en charge des victimes, en garantissant un accompagnement adapté à chaque situation, tout en respectant la confidentialité des informations. Les informations concernant les auteurs de faits de harcèlement ou de discriminations seront traitées dans le respect des procédures disciplinaires internes et seront transmises aux autorités compétentes lorsque nécessaire, après avis juridique. Toute situation pourra être transmise au procureur de la République, conformément aux obligations légales.

L'Université s'engage d'ici la fin de l'année à mener une campagne de communication ambitieuse sur l'ensemble des campus sur la cellule de signalement afin que toute forme de violences et de discriminations puisse être remontée et traitée.

Approbation de la motion 1

Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la motion 1.

Fait à Rouen, le 28 mars 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,



Franck LE DERF